

Le bilan de compétences constitue une démarche préalable utile à tous les travailleurs, quel que soit leur statut, pour élaborer un projet professionnel individuel cohérent et réaliste.

Outil d'aide au positionnement et à la décision, il permet à tous d'être accompagnés dans différentes phases de transitions telles que la reconversion professionnelle, le reclassement, l'évolution. Ou tout simplement de faire un point sur son parcours, son projet de vie personnel et professionnel.

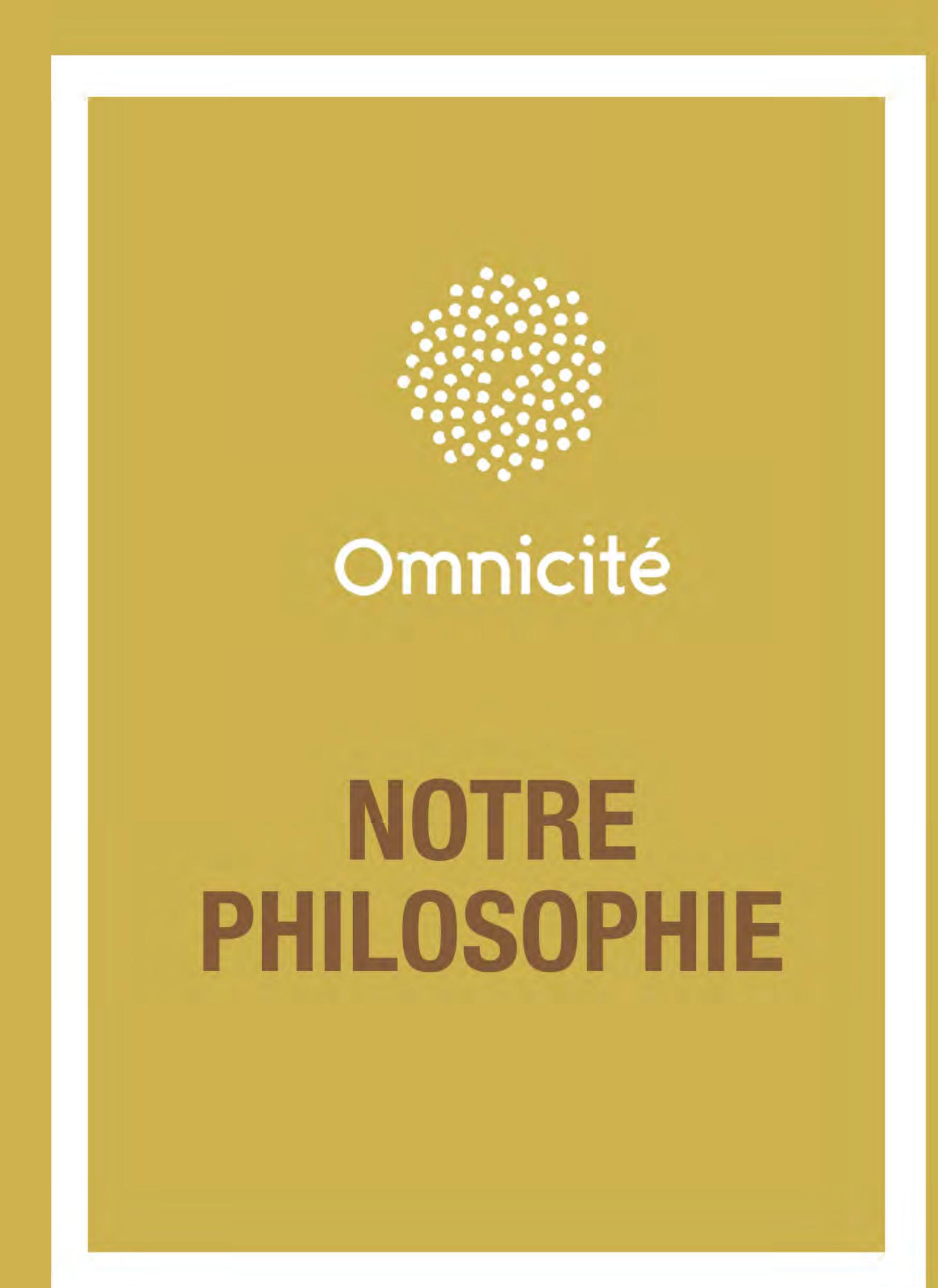
Cette prestation est conforme aux dispositions des articles R.900-1 à R.900-7 du code du travail.

L'entrée en formation se fait tout au long de l'année et ne nécessite pas de pré requis particulier.

Cette prestation est prise en charge par votre CPF (1800,00 €), par votre entreprise ou en fond propre (devis sur demande).

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences?





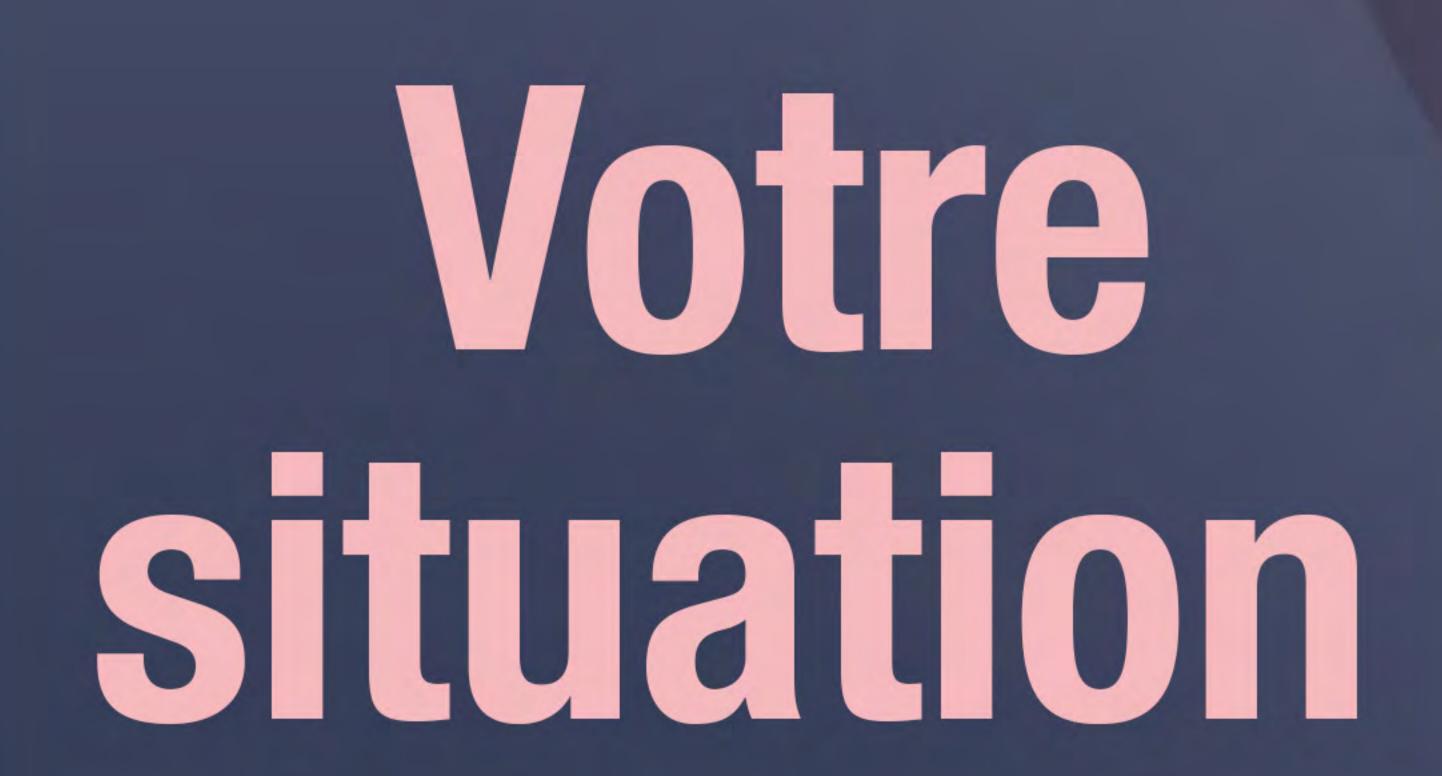
Le bilan de compétences chez Omnicité s'inscrit dans une démarche réflexive dans le respect du cadre réglementaire et législatif. Notre approche pluridisciplinaire nous permet en fonction de vos besoins et de vos attentes personnelles de vous accompagner de manière individualisée. Plusieurs consultant(e)s en bilan de compétences au parcours et approches différentes permettant ainsi de vous accompagner au mieux.

Notre méthodologie adaptée à chacun favorise le cheminement et propice à l'ouverture à de nouveaux horizons.

Qualiopi

processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



- Vous vous interrogez sur votre avenir professionnel
- Vous avez des idées mais ne savez pas encore comment les concrétiser
- -Trouver un équilibre vie privée / vie professionnelle
- -Trouver une orientation professionnelle en lien avec mes valeurs
- Vous souhaitez faire un point sur votre parcours
- Vous aimeriez vous former mais ne savez pas comment faire
- Vous vous demandez si vous pouvez faire « autre chose »





Phase préliminaire Entretien d'une heure environ en visio (ou face à face).

Cette phase permet au consultant(e) en bilan de compétences de recueillir les attentes du bénéficiaire, clarifier et analyser la demande (situation actuelle, motivations de la demande, attentes, freins éventuels, représentations du bilan ...). C'est aussi un moment pour répondre aux questions sur le déroulé de la démarche, la méthode d'accompagnement, le cadre d'intervention ainsi que les principes de déontologie et de confidentialité.

A l'issue de cet échange, le bénéficiaire pourra prendre un temps de réflexion avant de donner son accord pour être accompagné par le consultant(e). Pour cadrer le bilan de compétences, le bénéficiaire signe une charte d'engagement, une notice RGPD et s'engage à honorer les 8 rdv convenus au préalable (un entretien annulé le jour même sera considéré comme réalisé)

LE DÉROULÉ DU BILAN DE COMPÉTENCES

Phase d'investigation: 7 entretiens de 2h en visio (ou face à face)

Cette phase permet au bénéficiaire de faire un point sur ses motivations et centres d'intérêt, identifier ses compétences et aptitudes et déterminer ses possibilités professionnelles. Dans cette étape, le consultant accompagne le bénéficiaire sur différents sujets à savoir :

1/ Connaissance de soi (environ 3 rdv)

Le bénéficiaire s'approprier ses caractéristiques personnelles, ses qualités, valeurs et ressources. Cette étape permet de mieux se connaître afin de construire un projet en adéquation avec ses aspirations. Le bénéficiaire pourra explorer son parcours de vie et identifier certaines répétitions, mode décisionnel, ses freins, ses ressources. Pour ce faire, le bénéficiaire réalisera, par exemple, sa ligne de vie, la liste des qualités, son blason...
Pour clôturer ses entretiens, un inventaire de personnalité peut être proposé (un rdv sera consacré à l'auto évaluation).

2 / Compétences et aptitudes (environ 3 rdv)

Permettra d'identifier les compétences métiers et personnelles acquises dans les sphères professionnelles et privées. Il est possible de s'appuyer sur le CV pour extraire le fil rouge du parcours, les réalisations ou les savoir-faire. Le consultant synthétise les éléments permettant au bénéficiaire de formuler des hypothèses de projet en tenant compte de ses aspirations, de ses qualités et de ses valeurs. Afin de confirmer un ou plusieurs projets, le bénéficiaire pourra réaliser des enquêtes métiers.

LE DÉROULÉ DU BILAN DE COMPÉTENCES

Rdv de clôture: 1 entretien de 2h en visio (ou face à face)

Le bénéficiaire réalisera une ligne du temps pour mettre en action sa dynamique et avoir une vision plus claire de ses objectifs à atteindre. Lors de ce rdv, il sera repris les attentes et les objectifs de départ. Le bénéficiaire pourra avoir une vue d'ensemble du parcours effectué et définir les actions à réaliser dans les 6 à 12 mois à venir.

Pour clôturer le bilan de compétences, le bénéficiaire devra signer plusieurs documents (une attestation de remise de synthèse, une attestation de conservation, une feuille de présence)



RDV à 6 mois après la fin du bilan de compétences

(Environ 1h, téléphonique ou visio)

Il sera prévu afin de faire le point sur l'avancement du projet et aider le bénéficiaire à un éventuel ajustement 6 mois après le dernier rdv. La consultante en bilan vous enverra un e-mail pour bloquer une date d'entretien.





La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : ACTION DE FORMATION, BILAN DE COMPETENCES, ACTION PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE